YERRES

Publication le 01/04/2025

Ressources humaines
N° tél. : 01.69.49.76.56
N/Réf. : OC/JL

DECISION N°2025/108

OBJET : Convention de stage dans le cadre d'une formation professionnelle sur la démocratie locale participative, conclue avec ARFOS

Le Maire de la Commune de Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n° 2020/05/006 du Conseil Municipal de la Commune de Yerres en date du 23 mai 2020 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du CGCT,

CONSIDERANT le souhait de la collectivité de passer une convention permettant d'avoir recours au service de ARFOS, en vue d'assurer le développement des compétences d'un agent, en qualité de chargée de mission vie des quartiers et relations avec les administrés au sein du service Cabinet du Maire, par le biais d'une formation professionnelle,

CONSIDERANT que l'organisme ARFOS, sis au 16 avenue de Garbsen 14200 Hérouville Saint-Clair, dispense une formation s'intitulant « Stratégies et outils pour une démocratie locale participative », les 17 et 18 juin 2025,

CONSIDERANT que le montant, dû par la collectivité pour ladite formation, est fixé à 1 590 euros nets de TVA,

D E C I D E

D'approuver et de signer avec l'organisme ARFOS, une convention relative à une formation professionnelle, en vue de développer les compétences d'un agent moyennant les modalités financières, ci-dessus citées,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

Fait à Yerres,
Le Maire,
Conseiller Départemental,
Signé électroniquement par
Olivier CLODONG

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 21

Le 1 avril 2025
Olivier CLODONGG

Reçu en préfecture
le 01/04/2025
Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20250401-lmc110286H1-AR